Publié le : 17/04/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260416-DE_2026_084-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 17 avril 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 16 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Mauricette DIRR, Laurence FIESCHI-MÈGE, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Stéphanie FLEGEAU, Matthieu MOISAN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Stéphanie FLEGEAU donne procuration à Madame Chantal TARDY.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud REVAULT

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260416-DE_2026_084-DE

CM 16.04.2026	Avenant n°2 à la convention de groupement de commande d'achat d'énergie du SDE	**Délibération n°2026-084**

Rapporteur : Gwenaëlle AOUTIN

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Jugon-les-Lacs adhère au groupement de commandes pour l'achat d'énergies porté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22).

La convention constitutive du 7 avril 2014 fait l'objet aujourd'hui d'un avenant n°2, approuvé le 19/12/2025 par le comité syndical du SDE22.

Les références règlementaires de cette convention tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019.
Les articles 3, 7 et 9 sont modifiés, l'article 12 est ajouté.
L'avenant n°2 est joint en annexe à cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **De valider l'avenant n°2 à la convention constitutive du 7 avril 2014 du groupement de commande pour l'achat d'énergie**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS Côtes d'Armor 22

Gwénaëlle AOUTIN